

Corridor
de sécurité




ADAPTEZ

VOTRE
CONDUITE.

Augmentez
votre sécurité
et celle des autres,
et évitez
les sanctions.

Québec 



Le corridor de sécurité permet d'assurer la sécurité des premiers répondants lorsqu'ils travaillent au bord de la route.

Respectez-le !

QUAND ?

Quand un des véhicules suivants est immobilisé et que sa flèche jaune lumineuse, ses gyrophares ou ses feux clignotants sont actionnés :

- ambulance ou véhicule d'incendie, de police ou de contrôle routier
- véhicule de surveillance ou de la protection de la faune
- dépanneuse

OÙ ?

Partout sur le réseau routier, que ce soit sur les autoroutes, les routes rurales ou les rues urbaines.

COMMENT ?

Faites la manœuvre générale

- Ralentissez (au besoin, immobilisez-vous)
- Éloignez-vous le plus possible du véhicule

Et si vous pouvez le faire en toute sécurité

- Changez de voie
- Franchissez une ligne continue

Pour en savoir davantage sur la manœuvre, consultez le site Web de la Société.

SANCTIONS

Ne pas respecter un corridor de sécurité

- 200 \$ à 300 \$, plus les frais
- 4 points d'inaptitude

**Société de l'assurance
automobile**

Québec 

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

saaq.gouv.qc.ca/adapter-conduite